

## COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024

---

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux en date du 27 juin 2024.

La séance a été ouverte à 20h00 par René HOELT, le Maire.

**Membres présents :** Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Françoise KOELL, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

**Monsieur le Maire a constaté que le quorum (10) était atteint pour tenir la séance.**

**Membres absents excusés :** Mmes et MM. Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Carole PEYNET, Caroline WAGENTRUTZ.

**Membre absent ayant donné procuration :**

- Mme Monique DELL à Mme Corinne WEBER.

**Secrétaire de séance :** Françoise KOELL

---

#### **Ordre du jour**

01. Approbation du PV de la réunion du 21 mai 2024
  02. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
  03. Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 02.07.2024
  04. Décision modificative n° 1 au budget primitif 2024 – virements de crédits
  05. Travaux d'installation de brise-soleil à l'école
  06. Travaux d'installation de nouvelles menuiseries au bâtiment situé 8 rue Clémenceau
  07. Demande de subvention – Tennis Club de Krautergersheim
  08. Demande de subvention – Judo Club de Krautergersheim
  09. Création d'un emploi d'ATSEM contractuel
  10. Programme FACE 2021 – travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique BT – attribution des travaux
- Divers

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° COMM20240601**

#### **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 21 mai 2024**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

➤ **approuve** le procès-verbal de la séance du 21 mai 2024.

## **Délibération n° COMM20240602**

### **Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **décide** de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Mme Françoise KOELL pour remplir cette fonction.

## **Délibération n° COMM20240603**

### **Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 02/07/2024**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

✓ **DEVIS :**

<b>Fournisseur</b>	<b>Objet</b>	<b>Montants</b>
COCYCLIQUE	Mission d'étude de faisabilité pour la création d'aménagements de sécurité en entrée du village	2 260,00 € HT
SIEHR	Isolation des combles de la Maison des Associations	3 034,80 € HT
SARL LEDERMANN	Engazonnement à l'école	2 150,00 € HT
SKY FIRE PAINTING SAS	Fourniture et installation du feu d'artifices	1 665,00 € HT
VOEGEL	Abattage de 2 acacias à l'aire de jeux	1 500,00 € HT
BERGER LEVRAULT	Installation progiciels	770,00 € HT

✓ **INDEMNISATION DE SINISTRES :**

- remboursement GROUPAMA suite à un sinistre sur bac à fleurs le long de la Mairie d'un montant de 274,00 €.

## **Délibération n° COMM20240604**

### **Décision modificative n° 1 au budget primitif 2024 – virements de crédits**

**Vu** la nécessité de rembourser le dépôt de garantie aux professionnels de la santé ayant résilié leur bail, écritures qui n'avaient pas fait l'objet de prévision budgétaire,

**Vu** les travaux d'investissement réalisés à la Maison des Associations (isolation des combles) et à la Mairie (acquisition d'un nouveau serveur) dont la prévision budgétaire a été sous-estimée,

M. le Maire expose qu'il serait nécessaire de procéder à des virements de crédits :

- de 1 000,00 € entre l'opération 824 – article 21318 et l'article 165,
- de 1 500,00 € entre l'opération 824 – article 21318 et l'opération 825 – article 21318
- de 1 200,00 € entre l'opération 824 – article 21318 et l'opération 69 – article 21838

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

## COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024

- Vote la décision modificative n° 1 au budget primitif 2024, comme suit :

Sect.	Sens	Chap.	Article	Op.	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	21	21318 Autres bâtiments publics	824	12 550 €	- 3 700 €	8 850 €
I	D	16	165 Dépôts et cautionnements reçus		0 €	+ 1 000 €	1 000 €
I	D	21	21318 Autres bâtiments publics	825	42 406 €	+ 1 500 €	43 906 €
I	D	21	21838 Autre matériel informatique	69	9 691 €	+ 1 200 €	10 891 €

#### Délibération n° COMM20240605

##### Travaux d'installation de brise-soleil à l'école

Une partie des vitres de l'école étant fortement ensoleillée, la Commune de Krautergersheim envisage de procéder à l'installation de brise-soleil au cours de l'année 2024.

**Vu** la délibération n° COMM20240206 du 6 février 2024 approuvant la réalisation du projet et le plan de financement de celui-ci,

**Vu** l'étude des devis présentés par le Maire,

##### **Le Conseil Municipal,**

- **Décide à l'unanimité** de procéder à l'installation de brise-soleil sur les fenêtres de l'école orientées Sud,
- **Attribue à 11 voix pour et 1 abstention** les travaux de fourniture et pose à l'entreprise HAAS MENUISERIES & FERMETURES de DUTTLENHEIM pour un montant H.T. de 25 925,56 €,
- **Attribue à l'unanimité** les travaux de fourniture d'électricité à l'entreprise SIMEC de MOLSHEIM pour un montant H.T. de 2 500,00 €,
- **Mandate à l'unanimité** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### Délibération n° COMM20240606

##### Travaux d'installation de nouvelles menuiseries au bâtiment situé 8 rue Clémenceau

Les menuiseries extérieures du bâtiment situé 8 rue Clémenceau étant vieillissantes et présentant des dysfonctionnements, la Commune de Krautergersheim envisage de procéder à l'installation de nouvelles menuiseries (fenêtres, volets et portes) au cours de l'année 2024.

**Vu** la délibération n° COMM20240207 du 6 février 2024 approuvant la réalisation du projet et le plan de financement de celui-ci,

**Vu** l'étude des devis présentés par le Maire,

##### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide** de procéder à l'installation de nouvelles menuiseries (fenêtres, volets et portes) au bâtiment situé 8 rue Clémenceau,
- **Attribue** les travaux à l'entreprise FMB Fermetures et Menuiseries de Bâtiment de KRAUTERGERSHEIM pour un montant H.T. de **28 621,52 €** (6 429,60 € H.T. pour la partie Presbytère et 22 191,92 € H.T. pour la partie Micro-crèche),
- **Mandate** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **Délibération n° COMM20240607**

#### **Demande de subvention – Tennis Club de Krautergersheim**

Le Tennis Club de Krautergersheim prévoit des travaux d'entretien des courts de tennis.

Dans le cadre du financement de cette dépense, l'association a déposé une demande de subvention exceptionnelle auprès de la Commune.

**Vu** le courrier de demande de subvention du 29 mai 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide** d'accorder une aide financière d'un montant de 1 000,00 € au Tennis Club de Krautergersheim.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 à l'article 65748 sous divers.

### **Délibération n° COMM20240608**

#### **Demande de subvention – Judo Club de Krautergersheim**

Le Judo Club de Krautergersheim devra faire face à des dépenses d'organisation conséquentes dans le cadre de la participation d'un athlète au Championnat de France et d'un athlète au Championnat d'Europe.

Dans le cadre du financement de ces dépenses, l'association a déposé une demande de subvention exceptionnelle auprès de la Commune.

**Vu** le courrier de demande de subvention du 30 mai 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide** d'accorder une aide financière d'un montant de 500,00 € au Judo Club de Krautergersheim.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 à l'article 65748 sous divers.

### **Délibération n° COMM20240609**

#### **Création d'un emploi d'ATSEM contractuel**

**Vu** le Code Général de la Fonction Public et notamment l'article L.332-23 1°,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose qu'un agent territorial spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles sera en convalescence lors de la prochaine rentrée scolaire, faisant défaut à une classe.

De ce fait, pour le bon fonctionnement des services, il propose au Conseil Municipal d'engager un agent contractuel en qualité d'ATSEM, à temps non complet, soit 33/35<sup>ème</sup>, à compter du 29 août 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de créer un emploi non permanent d'agent territorial spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles, à temps non complet, soit 33/35<sup>ème</sup>, en qualité de contractuel.

## COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024

---

Les attributions de l'agent consisteront à assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation, la surveillance, l'hygiène et la sécurité des très jeunes enfants et à participer aux projets éducatifs.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération de l'agent territorial spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

**Accroissement temporaire d'activité** : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'engagement.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 – chapitre 12.

#### **Délibération n° COMM20240610**

#### **Programme FACE 2021 – travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique BT – attribution des travaux**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par la délibération n° COMM20211110 du 02/11/2021, le Conseil Municipal a confirmé le projet de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique BT au niveau de la route de Meistratzheim dans le cadre du programme FACE.

Il informe également l'assemblée que les orientations d'aménagement de la Commune ont changé depuis l'approbation de ladite délibération et, après de nombreux échanges avec les Usines Municipales d'Erstein (UME), il semble à présent plus cohérent de déplacer les travaux afin d'intervenir dans la rue des Jardins où le réseau est vétuste, et non plus au niveau de la route de Meistratzheim comme prévu initialement.

Une consultation a été lancée du 17 avril 2024 au 03 mai 2024.

Une analyse des offres a été faite par notre maître d'œuvre, les UME.

Au terme de la procédure d'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise SOBECA de IMBSHEIM pour un montant de 88 294,55 € HT soit 105 953,46 € TTC.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Vu** la délibération du 2 novembre 2021 relative au programme FACE 2021,

**Vu** l'analyse des offres,

- **APPROUVE** le déplacement des travaux concernés par le programme FACE et **DÉCIDE** d'effectuer des travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques BT dans la rue des Jardins,
- **ATTRIBUE** les travaux à l'entreprise SOBECA de IMBSHEIM pour un montant de 88 294,55 € HT soit 105 953,46 € TTC,
- **AUTORISE** le Maire à commander les travaux à l'entreprise susvisée et à signer toutes pièces y afférentes.

## Divers

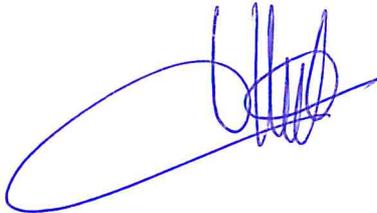
- Restitution du diagnostic Eclairage Public
- Retour du commerce ambulant
- Réflexion au sujet de la sécurisation du village
- Réflexion au sujet de l'aménagement d'un abri bus rue du Stade
- Journée électorale du 07/07/2024
- Organisation d'une sortie le 08/09/2024
- Organisation d'un événement autour du 08/05/2025
- Devis pour l'acquisition d'un nouveau serveur
- Devis pour un nouveau rideau à l'Espace Loisirs
- Devis pour l'éclairage au groupe scolaire
- Relevé des bornes biodéchets

\*\*\*\*\*

Tous les points ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 23 h 00.

**Françoise KOELL**

Secrétaire de Séance



**René HOELT**

Maire de Krautergersheim

